

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2573

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 - Désignation d'un représentant

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Sécheresse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2573**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 - Désignation d'un représentant**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour organiser, en 2016, le championnat d'Europe des nations de football, le comité exécutif de l'UEFA a retenu 11 sites : Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Paris, Saint Denis, Saint Etienne, Toulouse.

Afin de préparer cet événement majeur aux plans sportif et économique, les villes ou les collectivités d'accueil ont souhaité se regrouper en association pour constituer une force de dialogue et de propositions face aux organisateurs de l'événement.

Il est donc proposé de fonder entre les adhérents une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination "Club des villes d'accueil de l'Euro 2016".

Son budget sera réparti entre les 11 villes ou collectivités hôtes ; chaque membre versant une cotisation dont le montant sera fixé chaque année par le conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil d'adhérer à cette association et de procéder à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant :

"Le montant de la cotisation à verser à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 n'étant pas connu à ce jour, il sera proposé au Conseil de communauté d'autoriser spécifiquement, pour l'année 2012, le versement de cette cotisation.

Il convient donc de supprimer les 3° et 4° du **DELIBERE.** ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - les statuts de l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016,
- c) - l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à ladite association.

2° - Désigne monsieur Thierry Braillard en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.